

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

professions de santé Question écrite n° 30675

#### Texte de la question

Mme Delphine Batho alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes concernant l'avenir de la gynécologie médicale en France. Alors que les femmes françaises peuvent, depuis de nombreuses années, bénéficier d'un suivi gynécologique de qualité tout au long de leur vie, celui-ci pourrait être remis en cause par le manque de médecins gynécologues. En effet, bien qu'un diplôme de gynécologie médicale ait été recréé en 2003, le nombre de praticiens pour assurer la relève de ceux qui partent ou vont partir à la retraite est très insuffisant. Pourtant, la nécessité d'un suivi gynécologique régulier par un spécialiste n'est plus à démontrer, tant en matière de dépistage précoce des cancers génitaux et mammaires qu'en matière de traitement et de prévention des maladies sexuellement transmissibles. Nombreuses sont les femmes qui préfèrent faire appel à un spécialiste plutôt qu'à leur médecin généraliste de famille. Les vingt gynécologues médicaux formés chaque année ne suffiront pas à couvrir les besoins à venir. C'est pourquoi, elle lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer l'avenir de cette spécialité médicale et garantir aux femmes l'accès à une véritable gynécologie médicale de qualité.

### Texte de la réponse

Certaines spécialités médicales, dont la gynécologie médicale, spécialité de premier recours, appellent une vigilance particulière. C'est une des spécialités dont l'offre de soins pourrait décroître fortement si aucune mesure n'était prise. D'une part, prenant en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le numerus clausus depuis 2000. Celui-ci est passé de 3 850 en 2000 à 7 300 en 2008. D'autre part, une régulation territoriale des postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est mise en place depuis 2007. C'est une des mesures qui va contribuer à améliorer la répartition territoriale des médecins sur le territoire. Ainsi, les régions les moins bien dotées en médecins ont vu leurs postes offerts augmenter en 2007 et 2008. Enfin, les états généraux de l'organisation de la santé ont souligné l'importance des problèmes de renouvellement et de répartition des médecins spécialistes de premier recours sur le territoire ; certaines des propositions issues de ces états généraux devraient se décliner dans le projet de loi hôpital, patient, santé, territoires (HPST).

#### Données clés

Auteur: Mme Delphine Batho

Circonscription: Deux-Sèvres (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30675 Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

 $\textbf{Version web:} \ \underline{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE30675}$ 

**Question publiée le :** 16 septembre 2008, page 7946 **Réponse publiée le :** 21 octobre 2008, page 9080